



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autisme

Question écrite n° 113483

Texte de la question

M. François Lamy attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le *packing*, une technique de soin encore utilisée en France dans le traitement de certains troubles graves du comportement, notamment chez les enfants atteints d'autisme. Cette méthode consiste en un enveloppement corporel humide et froid suivi d'un réchauffement progressif. Cette pratique supposée neutraliser et apaiser l'enfant est fortement décriée par de nombreuses familles et associations de parents d'enfants autistes la considérant comme un acte de torture et relevant de la maltraitance sanitaire. En 2009, de nombreuses voix s'étaient élevées pour exprimer leurs inquiétudes quant à cette technique archaïque, inefficace et non fondée scientifiquement. Déjà, ils réclamaient au ministère de la santé un moratoire sur le *packing* ainsi qu'une meilleure prise en charge des enfants autistes. Aujourd'hui, l'abandon de cette pratique fait consensus au sein de la communauté scientifique internationale. En conséquence, dans l'intérêt de ces personnes extrêmement vulnérables, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle entend instaurer un moratoire sur le *packing*.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113483

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7060

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)